

**CRÉDIT**

Une étude consacrée au crédit aux particuliers souligne les évolutions en cours, notamment la montée en puissance de La Banque Postale.

# Veillée d'armes pour le crédit à la consommation

Un parfum d'inquiétude flotte sur le secteur du crédit aux particuliers (crédit immobilier, consommation et automobile). Une étude consacrée à ce secteur, publiée aujourd'hui par le cabinet Athling Management, souligne les évolutions en cours. Les dangers ne manquent pas : diminution de la production de crédit, explosion du coût du risque, et montée en puissance de La Banque Postale sur ce marché. La future réforme du crédit à la consommation devrait, elle aussi, avoir un effet restructurant.

Les députés auditionnent actuel-

lement en commission les intervenants du secteur. Ils ont prévu d'examiner le texte « dans la deuxième quinzaine de novembre ». Cette réforme « touche toutes les formes de crédit et les découverts », souligne Athling. Mais, surtout, risque de remettre en cause la rentabilité de certains organismes de crédit. « Dans la mesure où elle intègre la réforme du taux d'usage, les modèles économiques des produits vont être profondément revus », notent les auteurs de l'étude, qui rappellent qu'au Japon une telle réforme « a réduit

radicalement la rentabilité des établissements de crédit à la consommation ». A la clef, Athling prévoit une forte restructuration du secteur à l'horizon 2012.

## Un « crédit responsable »

Raison de plus, selon le cabinet, pour évoluer vers un « crédit responsable » et une visibilité accrue du risque de crédit. D'où la proposition du cabinet de créer un fichier préventif, qui détecterait les comportements à risque. Le fichier serait actualisé et consultable en continu. Une personne identifiée comme à risque - si le taux d'utilisation d'un crédit renouvelable est jugé trop élevé - verrait sa dette figée ou restructurée, tandis que les sollicitations et les nouvelles demandes de crédit seraient bloquées. Dans sa version actuelle, le projet de loi acte seulement du « principe » d'un fichier positif, renvoyant les modalités à un rapport à remettre « dans un délai de trois ans ». Plus offensifs, les députés socialistes ont déposé leur propre proposition pour encadrer le crédit. Ce texte, qui sera discuté le 15 octobre, appelle à instituer un « fichier national des crédits aux consommateurs ».